

Strasbourg, 13 novembre 2012  
[PA17f\_2012.doc]

**T-PVS/PA (2012) 17**

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE ET DU  
MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

**Groupe d'experts  
des zones protégées et des réseaux écologiques**

---

4<sup>e</sup> réunion  
18-19 septembre 2012  
Conseil de l'Europe, Strasbourg, France

**RAPPORT**

*Compilation préparée par  
la Direction de la Gouvernance démocratique, de la Culture et de la Diversité*

---

*This document will not be distributed at the meeting. Please bring this copy.  
Ce document ne sera plus distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.*

## **Table des matières**

1. Rapport.....	3
2. Annexe 1 – Ordre du jour.....	13
3. Annexe 2 - Liste des participants .....	16

Le Groupe d'experts des zones protégées et des réseaux écologiques a tenu sa 2<sup>e</sup> réunion à Strasbourg les 18 et 20 septembre 2012.

Conformément aux conclusions de ses travaux, le Comité permanent est invité à :

- prendre note du rapport du Groupe d'experts, ainsi que des activités proposées pour 2013 ;
- examiner et, le cas échéant, adopter officiellement en tant que sites Emeraude les 37 sites candidats soumis par la Suisse ;
- examiner et, le cas échéant, désigner officiellement comme sites Emeraude candidats les sites soumis par 7 pays d'Europe centrale et orientale et du Sud Caucase ;
- examiner et, le cas échéant, adopter le projet de résolution sur la désignation nationale des sites Emeraude adoptés et la mise en œuvre de mesures de gestion, de rapport et de suivi ;
- examiner le projet de Plan d'action sur le développement du Réseau écologique paneuropéen (REP) et décider de son suivi ;
- remercier l'Agence européenne pour l'Environnement et le Centre thématique européen sur la Diversité biologique (CTE/DB) pour leur coopération et leur soutien dans l'établissement du Réseau Emeraude au cours de l'année 2012, et encourager une collaboration plus étroite, en particulier au regard de la constitution du Réseau en Europe centrale et orientale

## **1. Ouverture de la réunion**

En sa qualité de président de la réunion du Groupe d'experts des zones protégées et des réseaux écologiques, M. Jacques Stein accueille les participants. L'ordre du jour étant chargé, il invite chacun à coopérer pour atteindre les objectifs de la réunion.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

Le Secrétariat présente le projet d'ordre du jour de la réunion, qui est adopté.

## **3. Introduction par le Secrétariat : décisions de la 31<sup>e</sup> réunion du Comité permanent de la Convention de Berne relative à la protection des habitats naturels**

Le secrétariat souligne les progrès accomplis dans l'établissement du Réseau Emeraude depuis la dernière réunion du Groupe et présente les textes adoptés en 2011 par le Comité permanent de la Convention de Berne. Ces documents incluent, entre autres, une recommandation sur le statut des sites candidats au Réseau Emeraude, une annexe 1 révisée à la Résolution 4 (1996) du Comité permanent de la Convention de Berne et une première liste de sites Emeraude candidats officiellement désignés par les Balkans de l'Ouest et la Suisse.

## **4. Synthèse des progrès accomplis dans la réalisation du « calendrier Emeraude 2011-2020 »**

Le Secrétariat rappelle que le calendrier Emeraude (2011-2020) adopté lors de la réunion de 2010 définit pour chaque partie contractante et pays observateur engagé dans le projet les étapes nécessaires pour que le réseau soit en place en 2020. Le calendrier fixe des objectifs non seulement en relation avec les activités du Secrétariat sur le développement stratégique du réseau, mais aussi avec les travaux à mener au niveau national. Les parties à la Convention de Berne peuvent suivre l'état d'avancement du calendrier, notamment du point de vue du respect de leurs propres engagements.

## **5. Activités sur la Phase I de la mise en place du Réseau Emeraude**

### **5.1. Mise en place du Réseau Emeraude dans le Sud Caucase et dans les Pays d'Europe centrale et orientale**

Après avoir rappelé la mise en œuvre du Programme joint UE/CdE (2009-2011) dans sept pays d'Europe centrale et orientale et dans le Sud Caucase, le Secrétariat informe que le projet a permis de finaliser la phase 1 de la constitution du Réseau Emeraude dans cinq pays sur les sept concernés. Concernant les deux derniers, le Belarus et la Fédération de Russie, le projet a permis d'identifier 50 % environ des sites Emeraude possibles. Un nouveau projet a été négocié avec la Commission européenne pour ces sept même pays ; il devrait démarrer d'ici fin 2012. La phase II du processus de création du Réseau Emeraude sera lancée et portera essentiellement sur l'évaluation scientifique des propositions formulées pendant la phase I.

### **5.2. Mise en place du Réseau Emeraude au Maroc et en Tunisie**

Le Secrétariat rappelle qu'à la dernière réunion du Comité permanent de la Convention de Berne, les délégués des deux parties contractantes ont fait part de leur intérêt pour la mise en place du Réseau Emeraude. S'agissant du Maroc, la coopération a été engagée avec le Centre pour la coopération méditerranéenne de l'UICN en vue de préparer l'inventaire des nouveaux habitats dans le pays. Le Secrétariat est à la recherche de nouveaux moyens et financements possibles pour poursuivre le projet pilote mis à exécution au Maroc entre 2008 et 2011 et pour lancer un projet pilote en Tunisie. Ces activités s'inscrivent également dans le cadre du programme d'activités de la Convention pour 2013, sous réserve de disponibilité budgétaire.

## **6. Activités sur la Phase II de la mise en place du Réseau Emeraude**

### **6.1. Résultats du premier séminaire biogéographique dans les 6 pays de l'Ouest des Balkans (Bar, Monténégro, 2-4 novembre 2011)**

Le Secrétariat a organisé le premier séminaire biogéographique Emeraude avec l'aide de l'EEA et du Centre thématique européen pour la diversité biologique (CTE/DB) en novembre 2011. Le séminaire sur trois jours s'est tenu à Bar (Monténégro) et s'est avéré positif. Grâce au travail énorme fourni par le CTE/DB, les participants sont parvenus à de nombreuses conclusions en relation avec les espèces et habitats présents dans chacun des pays, et les six pays des Balkans peuvent désormais concentrer leurs efforts sur l'identification d'autres sites Emeraude possibles en relation avec les espèces et habitats qui ne sont pas suffisamment représentés dans leurs propositions actuelles. Il est important de noter que la collaboration entre les ONG et les représentants du gouvernement national a été très productive, les ONG ayant joué un rôle très actif pendant le séminaire en mettant leur expertise au service des autorités nationales. Par ailleurs, le Secrétariat a été informé des initiatives engagées par certains pays – dont l'Albanie – pour obtenir une aide financière du fonds IAP UE afin de financer les activités nationales liées au Réseau Emeraude. Quant à la Serbie, elle réorganise actuellement ses activités sur les réseaux Emeraude et Natura 2000.

M. Roekaerts, consultant scientifique auprès du Conseil de l'Europe, revient sur le travail énorme effectué à Bar, et souligne que 3255 conclusions individuelles ont été adoptées en trois jours. Par ailleurs, le CTE/DB a préparé des projets de conclusions et les a envoyés à tous les pays participants, qui pourront s'y référer pour leurs activités futures sur le processus de création du réseau.

Le délégué tchèque remercie le CTE/DB, les parties concernées et le Secrétariat pour le travail énorme accompli en seulement trois jours à Bar.

### **6.2. Résultats du séminaire biogéographique Emeraude pour la Suisse (Bâle, 5 juillet 2000)**

Fort de l'expérience positive du séminaire biogéographique pour les pays de l'Ouest des Balkans et grâce au soutien du CTE/DB, le Secrétariat a pu organiser un premier exercice de ce genre pour la Suisse. La réunion s'est tenue à Bâle et a elle aussi été très positive. Les 37 sites Emeraude candidats en Suisse ont été évalués. Si la validité des candidatures a été reconnue, il n'est reste pas moins qu'un travail et des efforts considérables doivent être faits pour mettre en place le Réseau Emeraude en Suisse.

La déléguée suisse remercie le Secrétariat pour le travail effectué à Bâle. Elle assure que la Suisse met tout en œuvre pour atteindre les objectifs de la Convention de Berne concernant le processus de création du Réseau Emeraude. Les 37 sites Emeraude ne couvrent qu'un petit pourcentage du territoire, mais la Suisse connaît des difficultés dues au fait que chaque canton a ses problèmes spécifiques. Elle n'en reconnaît pas moins l'importance non négligeable du séminaire, qui envoie un signal fort à leurs partenaires au niveau local. Elle remercie également pour la collaboration avant et pendant le séminaire.

Le délégué tchèque félicite ses collègues suisses pour les efforts accomplis malgré les grandes difficultés rencontrées au niveau national, régional et local.

### **6.3. Résultats du deuxième séminaire technique Emeraude en Norvège (Trondheim, 29 mai 2012)**

Concernant la Norvège, le Secrétariat informe qu'un deuxième séminaire technique s'est tenu en 2012 à la demande de la Norvège. Le délégué norvégien rend compte des activités en cours et à ce propos, il précise que la Norvège prévoit de soumettre officiellement ses propositions pour les sites Emeraude d'ici fin 2012. Un premier séminaire biogéographique pour la Norvège devrait donc avoir lieu en 2013. La Norvège prépare actuellement les formulaires standards des données pour chaque site proposé, mais rencontre des problèmes de correspondance entre la classification norvégienne des habitats et celle de l'EUNIS. Pour le délégué, l'équipe nationale Emeraude pourrait avoir besoin d'une aide supplémentaire sur la manière de procéder.

### **6.4. Présentation des sites qui seront proposés au Comité permanent de la Convention de Berne pour adoption officielle en tant que sites Emeraude**

M. Roekaerts fait le point sur l'état actuel des sites Emeraude proposés et des sites déjà retenus en tant que « sites Emeraude candidats » dans différentes régions d'Europe. Il informe que 17 pays ont déjà proposé des sites Emeraude.

Le délégué norvégien exprime quelque inquiétude concernant le statut de « site Emeraude candidat » et explique que la première liste de sites Emeraude remise au Secrétariat doit être considérée comme le résultat de l'exercice technique. La Norvège, qui prévoit de communiquer une liste définitive d'ici fin 2012, tient à avoir la possibilité, si elle le souhaite, de retirer certains sites de la liste des candidats qu'elle a nommés. La déléguée croate se fait l'écho de son homologue norvégien et explique que son pays se trouve dans une situation particulière puisqu'il est engagé dans les deux réseaux Emeraude et Natura 2000.

Le Secrétariat rappelle au Groupe que le processus de création du Réseau Emeraude en trois phases permet de suivre la progression du statut des sites Emeraude :

1. Les sites Emeraude proposés - résultat de l'exercice scientifique et technique consistant à identifier les sites possibles dans le cadre de la **phase I** du processus de création du réseau ;
2. Les « sites Emeraude candidats » officiellement nommés - première reconnaissance politique, au niveau national et de la Convention de Berne, des sites Emeraude proposés, avant évaluation de l'adéquation des sites au niveau biogéographique (**phase II**) ;

3. Les sites Emeraldes adoptés - approbation politique officielle des sites Emeraldes retenus après l'évaluation biogéographique ; la désignation nationale et la gestion des sites peuvent être lancées (**phase III**).

La Suisse ne souhaite pas reporter la soumission de ses sites Emeraldes candidats pour adoption officielle par le Comité permanent en tant que sites Emeraldes. Le Secrétariat propose que deux listes séparées soient soumises au Comité permanent de la Convention de Berne en novembre :

- une liste des sites Emeraldes proposés pour désignation officielle en tant que / être officiellement désignés « sites Emeraldes candidats » – des 7 pays d'Europe orientale et centrale et du Sud Caucase et
- une liste des 37 sites candidats Emeraldes de la Suisse, qui seront adoptés officiellement en tant que sites Emeraldes par le Comité permanent
- le Groupe convient que, sauf objection du Secrétariat d'ici le 26 octobre, ces deux listes seront publiées en tant que documents de travail pour le Comité permanent.

## **7. Rapports nationaux sur la mise en place du REP et du Réseau Emeraldes**

Le Secrétariat rappelle qu'en juin 2012, il avait invité les parties à soumettre un bref rapport sur les activités, projets et autres initiatives mis en place dans leur pays en relation avec le Réseau écologique paneuropéen (REP). Il regrette que seule la Moldova ait remis un rapport au Secrétariat.

Le délégué norvégien explique que son pays n'a lancé aucune activité en relation avec le REP et que tous les efforts actuels portent sur la mise en place du Réseau Emeraldes. Le délégué pour l'Ukraine présente divers programmes et initiatives mis en œuvre au niveau régional dans son pays. Il remercie le Secrétariat de son soutien dans l'établissement du Réseau Emeraldes. En 2011, l'Ukraine a identifié six nouveaux sites Ramsar sur son territoire et créé plusieurs nouvelles zones protégées, dont deux réserves marines. Après s'être excusé de ne pas avoir soumis de rapport, le délégué tchèque présente les progrès effectués par la République tchèque en relation avec le REP et précise que son pays vient d'élaborer de nouvelles cartes indiquant les couloirs écologiques de déplacement de la faune sauvage.

Le Secrétariat remercie les délégués ukrainien et tchèque pour leurs précieuses contributions et invite les autres parties à envoyer leurs rapports écrits afin de pouvoir compléter la compilation des rapports nationaux sur la création du REP au niveau national.

## **8. Harmonisation des réseaux Emeraldes et Natura 2000**

### **8.1 Manuel d'interprétation sur la Résolution n° 4 (1996) vers la classification des habitats EUNIS**

Le Secrétariat informe les délégués que la version actuelle du manuel d'interprétation est quasiment identique à celle présentée l'an dernier à la réunion du Groupe, pour la simple raison qu'il n'a reçu aucune réponse des experts nationaux, qui y avaient pourtant été invités à faire part de leurs commentaires et suggestions. Il souligne aussi que le manuel d'interprétation est un outil mis à la disposition des parties engagées dans le processus de mise en place du Réseau Emeraldes et, à défaut de nouveaux inputs de leur part, le document ne sera pas actualisé et sera dès lors considéré comme suffisant dans sa version actuelle.

Dans son intervention, la Suisse demande des clarifications concernant certaines unités d'habitats décrites dans le manuel, puis la Norvège s'excuse de ne pas avoir réagi en relation avec le manuel d'interprétation, tout en précisant qu'avant de réagir, elle doit d'abord établir les correspondances entre sa classification nationale des habitats et celle de l'EUNIS. Le Groupe convient

de reporter à fin février 2013 le délai pour la réception des commentaires écrits relatifs l'avant-projet de manuel, toutes les parties étant invitées à faire part de leurs commentaires par écrit avant cette date.

## **8.2 Développement futur de l'EUNIS**

M. Douglas Evans, du Centre thématique européen pour la diversité biologique (CTE/DB), rappelle qu'avant 1995, il n'existait pas de système de classification suffisamment élaboré pour couvrir l'Europe, le continent paneuropéen, ainsi que ses habitats marins et terrestres. Il existait bien la typologie Corinne Biotopes, mais celle-ci ne couvre qu'une zone limitée de l'Europe et ne fait pas de distinction entre les différents types d'habitats. Suite à un workshop à Paris en 1995, le système a été perfectionné et rebaptisé classification EUNIS des habitats. Le système dispose désormais d'un organe directeur chargé de le mettre à niveau. A l'avenir, il conviendra peut-être d'emprunter certaines unités à d'autres systèmes, en particulier pour l'environnement marin, et d'actualiser le système de classification.

## **8.3 Nouvelles espèces et nouveaux habitats proposés pour inclusion dans les listes de la Convention de Berne**

Quand le premier Programme joint pour la mise en place du Réseau Emerald dans 7 pays IEVP a été lancé, explique M. Roekaerts, il est rapidement apparu que la liste des espèces et des habitats protégés au titre de la Convention de Berne n'était pas totalement adaptée à l'écologie de ces pays et était trop centrée sur l'Europe occidentale. Pour remédier à cette situation, les 7 pays concernés ont alors préparé une liste des espèces et des habitats susceptibles d'être ajoutés aux listes de la Convention de Berne (Résolutions n° 4 (1996) et 6 (1998)). Cette liste recense 640 nouvelles espèces, mais toutes n'ont pas encore été validées ou proposées pour inclusion officielle par l'un ou l'autre de ces sept pays d'Europe orientale. M. Roekaerts invite les parties à soutenir cette initiative et en profite pour rappeler que, tout pays qui souhaite proposer une nouvelle espèce ou un nouvel habitat pour inclusion dans les listes de la Convention de Berne, doit d'abord remplir un formulaire d'information (disponible sur le site de la Convention de Berne) pour évaluation par le Centre thématique européen pour la diversité biologique. Ensuite seulement, la nouvelle espèce ou le nouvel habitat est soumis au Comité permanent pour adoption éventuelle.

## **8.4 Adaptation du Formulaire Standard des Données pour les sites Emerald au Formulaire Standard des Données adopté récemment pour Natura 2000**

Le Secrétariat informe que, dans le cadre du processus actuel d'harmonisation entre les réseaux Emerald et N2000, M. Roekaerts a adapté le Formulaire Standard des Données (FSD) sur la base du FSD Natura 2000 adopté récemment. Il présente ensuite les différents éléments du nouveau formulaire et précise que la version présentée au Groupe tient compte des spécificités d'Emerald.

Une discussion s'engage à propos du document et le Groupe convient que, suite aux commentaires des délégués suisse et norvégien, certains nouveaux éléments du FSD demandent effectivement des précisions. Tous les commentaires relatifs au nouveau Formulaire peuvent être transmis jusque fin février 2013 et le Secrétariat est invité à travailler en coopération avec la Commission européenne pour vérifier les points soulevés par les délégués présents à la réunion.

## **8.5 Rappel des derniers développements relatifs aux rapports sur les zones Natura 2000 et Natura 2000 Marin**

Mme Sylvia Barova, de l'Unité Nature de la DG Environnement de la Commission européenne, rappelle brièvement la genèse du Réseau Natura 2000, institué par les deux directives Oiseaux et Habitats de la Commission européenne. Conformément à l'article 17 de la Directive Habitats, les Etats membres doivent établir tous les six ans un rapport sur l'application au niveau national des dispositions prises dans le cadre de la directive. Le réseau compte actuellement plus de 26 000 sites Natura, mais il reste encore fort à faire pour protéger les 90 % d'espaces marins restants en

Europe et faire en sorte que la gestion des sites Natura 2000 déjà existants soit pleinement opérationnelle. Pour y parvenir, la Commission européenne organise une nouvelle série de séminaires biogéographiques en vue d'aider les Etats membres voisins à identifier les forces et les faiblesses qui sont les leurs dans la gestion de leurs sites et de trouver des solutions communes.

Mme Barova revient ensuite sur les obligations faites aux Etats membres de l'Union européenne dans les directives Habitats (art. 17) et Oiseaux (art. 12). Elle informe que la Commission européenne vient de développer un nouveau logiciel Natura 2000 pour accompagner le Formulaire Standard des Données révisé et récemment adopté. Elle confirme aussi que les formulaires pour le prochain rapport des Etats membres devraient être prêts début 2013.

Pour le Secrétariat, les changements apportés au logiciel Natura 2000 et aux formats des rapports sont très importants pour le processus du Réseau Emeraude aussi, et à cet égard, il a renforcé sa coopération avec la Commission européenne de manière à avoir l'assurance que le nouveau logiciel Natura 2000 pourra être adapté aux besoins du Réseau Emeraude dans un futur proche.

M. Roekaerts souligne les progrès accomplis depuis dix ans et évoque les difficultés rencontrées avec le logiciel précédent, toujours utilisé pour le Réseau Emeraude. Le fait que la Commission ait développé le nouveau logiciel Natura 2000 est selon lui très positif et il déclare que des mesures seront prises pour faciliter l'utilisation du nouveau logiciel dans le cadre du Réseau Emeraude. Les efforts déployés pour adapter le nouveau FSD Natura 2000 aux besoins du Réseau Emeraude vont dans la même direction (voir 8.4).

## **8.6 Harmonisation de la liste des habitats menacés des réseaux Emeraude et Natura 2000 – Doug Evans, CTE/DB**

Concernant le processus d'harmonisation en cours entre les Réseaux Natura 2000 et Emeraude, le Secrétariat rappelle que la liste des espèces menacées couvertes par la Résolution n°6 (1998) de la Convention de Berne a été révisée en 2011, afin de l'harmoniser avec celles des Directives Habitats et Oiseaux.

M. Douglas Evans, CTE/DB, qui est chargé de comparer et d'harmoniser les listes des habitats menacés, a comparé la liste de la Résolution n°4 (1996) de la Convention de Berne et l'annexe I de la Directive Habitats. Les systèmes de classification utilisés étant différents, l'exercice s'est avéré particulièrement difficile – en effet, l'annexe I de la Directive Habitats a sa propre classification et la Convention de Berne utilise désormais la classification EUNIS. Trois scénarios sont ressortis : (1) un habitat plus ou moins identique (scénario simple) ; (2) Annexe 1 : habitat n'ayant pas d'équivalent dans la liste de la Résolution 4 (solution proposée : ajouter l'habitat à la liste de la Résolution 4) ; (3) Annexe 1 : habitat couvert par la Résolution 4, mais celui de la résolution 4 est plus important (scénario le plus complexe). Il souligne que le troisième scénario est le plus problématique ; il demande des solutions au cas par cas et donc une réflexion approfondie de la part des parties impliquées dans la création du Réseau Emeraude.

La délégation suisse s'inquiète de l'inscription des prés et des herbages dans l'inventaire de la Résolution 4 (1996). Au terme d'une longue discussion au sein du Groupe, le Secrétariat explique que le sujet étant assez sensible, toutes les délégations ont apparemment besoin de plus de temps pour discuter des différents éléments présentés par M. Evans avec leurs spécialistes nationaux de la végétation et des habitats. Le Secrétariat propose donc de laisser plus de temps pour la soumission des commentaires et fixe le délai à fin février 2013.

## **9. Etat des zones protégées en Europe**

M. Evans présente brièvement l'état actuel des zones protégées en Europe et les conclusions présentées dans une publication de l'Agence européenne pour l'environnement, qui paraîtra en octobre. A cette fin, il communique des informations et des données chiffrées, et compare les zones

protégées en Europe et dans d'autres régions du monde. Il signale également les doublons (dans 27 Etats membres de l'UE) entre Natura 2000 et les sites nommés nationalement, et souligne que les travaux des parties à la Convention de Berne sur le Réseau Emeraude sont mentionnés dans cette publication, qui présente l'état actuel du processus de création du Réseau Emeraude.

## **10. Préparatifs pour la conception et la gestion des sites Emeraude**

### **10.1 Natura 2000 : exemple du système français de gestion, de suivi et de rapport**

M. Ludovic Le Maresquier, DREAL Lorraine (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), résume les activités de sa direction en relation avec la mise en place de Natura 2000 en France. Il ressort de sa présentation que la France a mis en œuvre des procédures complexes mais efficaces pour garantir une meilleure cohésion dans la gestion et le suivi des sites Natura (soit 1753 sites) au niveau national. Le système français a fortement décentralisé les responsabilités en chargeant les unités administratives d'un niveau inférieur de la gestion des sites Natura 2000 et des rapports, même si l'Etat, seul responsable devant la Commission européenne pour la mise en place des Directives Habitats et Oiseaux, garde la haute main sur le processus en indiquant la voie à suivre aux différents acteurs. L'élément décisif du système de gestion repose sur la participation volontaire des parties prenantes et une solide coordination entre un grand nombre de partenaires.

Au cours de la session consacrée aux questions question session, plusieurs parties font part de leur intérêt pour le système de gestion français. Le délégué tchèque se dit impressionné par le processus de constitution mis en place par la France. Il pose plusieurs questions relatives notamment au financement, à la chasse, mais aussi à la conservation des sites autres que ceux couverts par Natura 2000.

M. Le Maresquier explique que le système est financé par une ligne budgétaire spécifique et des fonds de la PAC, et confirme que les objectifs de conservation ont été atteints par le biais d'autres mesures. Enfin, concernant la chasse, il assure que le gouvernement a pris en considération les avis des chasseurs pour chacune des décisions affectant ce secteur.

### **10.2 Projet de résolution concernant la désignation nationale des sites Emeraude adoptés et la mise en œuvre de mesures de gestion, de rapport et de suivi**

Sur ce point, le Secrétariat rappelle que le projet de résolution (T-PVS/PA (2012)08) a vocation à devenir un document de référence pour les parties engagées dans le processus de création du Réseau Emeraude. L'idée de départ est de rassembler dans un seul document des conseils pour la conception, la gestion et le suivi des futurs sites Emeraude au niveau national. Diverses recommandations et résolutions contiennent certes déjà des éléments d'orientation mais elles ne sont pas rapidement disponibles. Le texte du projet de résolution est présenté.

M. Evans insiste sur la nécessité de se mettre d'accord sur un format de rapport. Pour sa part, M. Roekaerts estime que le format doit être conçu de manière à accompagner le projet de résolution, en s'appuyant sur les formats des rapports de Natura 2000 adoptés jusqu'à présent.

Plusieurs délégations, dont la Commission européenne, soulignent la nécessité de clarifier les objectifs des rapports, qui pourraient concerner l'état de conservation des espèces et des habitats non seulement sur les sites Emeraude, mais partout dans les pays.

A la question de la Fédération de Russie sur les plans de gestion, le Secrétariat répond qu'ils ne sont pas obligatoires et que la résolution les cite comme l'une des nombreuses options dont disposent les parties contractantes. Il ajoute qu'en matière de gestion, d'autres mesures peuvent être prises pour parvenir à des fins similaires. Il appuie également le commentaire de la déléguée suisse à propos de l'utilisation d'un seul et unique terme pour désigner les sites Emeraude dans la résolution,

l'utilisation de différents termes (sites Emeraude candidat, sites Emeraude adoptés, ZISC, etc.) créant une certaine confusion. La délégation russe demande que les mesures prises par les parties contractantes et les Etats observateurs pour constituer le Réseau Emeraude dans leur pays soient évaluées et reconnues.

Le Secrétariat prend acte des demandes et assure les délégués qu'une version révisée du projet de proposition leur sera soumise pour commentaires écrits, lesquels devront être remis au Secrétariat le 26 octobre 2012 au plus tard.

### **10.3 Projet de lignes directrices sur la gestion des sites Emeraude du point de vue de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses conséquences**

Mmes Lyudmila Dimitrova et Dobromira Petrova présentent la première version d'un document visant à donner des éléments d'orientation pour la gestion des sites Emeraude, notamment du point de vue du changement climatique. Leur document propose une approche étape par étape pour planifier et choisir la mesure de gestion la mieux adaptée à chaque site Emeraude, en se fondant aussi sur ce qui se pratique actuellement sur les sites Natura 2000. Le projet de lignes directrices contient également des recommandations et des conseils pratiques sur la manière d'intégrer, dès la phase de planification, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses conséquences dans la gestion des sites Emeraude.

Plusieurs délégations se félicitent du bénéfice potentiel que représente le projet de lignes directrices. Le délégué tchèque fait part de sa satisfaction et convient que des stratégies d'adaptation au changement climatique doivent être mises en place à un stade très précoce de la planification des mesures de gestion à engager sur chaque site Emeraude.

Le Groupe convient que certaines modifications doivent être apportées au texte du projet de proposition et qu'en 2013, davantage de commentaires devraient être envoyés par écrit au Secrétariat et aux consultants en charge du document. Une version révisée des lignes directrices sera présentée au Groupe d'experts à sa prochaine réunion en 2013.

## **11. Information sur les réunions et initiatives européennes présentant un intérêt pour le Groupe**

Le Secrétariat présente brièvement à l'intention des délégués les travaux réalisés par d'autres groupes d'experts de la Convention, notamment en relation avec la conservation des grands carnivores et des espèces exotiques envahissantes. Plusieurs recommandations font l'objet de discussions au sein de ces groupes et seront présentées pour adoption officielle à la prochaine réunion du Comité permanent de la Convention. Le Secrétariat indique que le Groupe d'experts sur le changement climatique et la biodiversité examine actuellement la question de la diversité biologique marine et du changement climatique. Un consultant externe a préparé un projet de document relatifs aux lignes directrices sur la biodiversité marine et le Changement climatique, qui fera l'objet d'une discussion lors de la prochaine réunion du Groupe, prévue les 1<sup>er</sup>-2 octobre 2012.

## **12. Exemples d'initiatives présentant un intérêt pour le REP**

### **12.1 Passage des frontières pour la nature : exemples européens de conservation transfrontalière, rapport de l'UICN**

M. Tomasz Pezold, chef de projet écosystème à l'UICN, fait un tour d'horizon des différents types d'initiatives de conservation transfrontalière qui existent jusqu'à présent. Il explique les objectifs de ces initiatives et présente les travaux menés actuellement par l'UICN, notamment la publication d'un guide pratique destiné aux différents acteurs engagés dans la création de différents types de zones protégées transfrontalières (dont les sites du patrimoine mondial).

## **12.2 Recherche sur la conservation du patrimoine naturel en préservant la biodiversité dans les paysages : état de mise en œuvre des éléments de la trame verte dans le Groupe de Visegrad**

Mme Agnes Zolyomi, CEEweb for biodiversity, aborde la question des effets de la fragmentation continentale sur la biodiversité en Europe et, en particulier, les résultats d'un récent projet de recherche mis en œuvre dans les quatre pays de l'initiative de Visegrad : Pologne, Hongrie, Slovaquie et République tchèque. A cet égard, elle explique que les premiers responsables de la fragmentation sont la trame grise et des utilisations inappropriées des sols. Trente pour-cent des habitats naturels européens étant particulièrement fragmentés, CEEweb a élaboré des recommandations sur des mesures d'utilisation des sols et des initiatives de trame verte, qui sont compatibles avec les objectifs de conservation de la nature.

## **13. Plan d'action pour le développement futur du REP**

Le Secrétariat rappelle que la question de l'avenir du Réseau écologique paneuropéen est à l'ordre du jour du Groupe d'experts depuis trois ans. Outre la facilitation des échanges de bonnes pratiques entre les pays (au moyen de présentations par des praticiens, des experts et des parties prenantes pendant la réunion), la réunion de l'an dernier a clairement établi la nécessité d'avoir un Plan d'action concret pour les prochaines étapes de la Convention du point de vue du REP. C'est pourquoi le Secrétariat, sur proposition du Groupe lui-même, a demandé au Centre européen sur la conservation de la nature (CECN) de préparer un Plan d'action pour le développement futur du REP, accompagné de propositions d'initiatives concrètes, qui pourra être pris en considération par la Convention. Ce Plan d'action devra aussi tenir compte des discussions actuelles sur le futur développement stratégique de la Convention elle-même, qui sera à l'ordre du jour de la réunion annuelle du Comité permanent de la Convention de Berne.

M. Lawrence Jones-Walters, directeur exécutif adjoint du CECN, présente le projet de Plan d'action qu'il a préparé à l'appui des discussions tenues depuis quelques années en réunion par le Groupe d'experts. Le principal objectif du Plan d'action concerne le problème de la fragmentation en Europe – reconnu comme un problème majeur pour la biodiversité aujourd'hui – et il rappelle que la représentante du CEEweb considère elle aussi la question de la fragmentation comme un problème majeur. Il note que les travaux antérieurs menés par les réseaux écologiques nationaux pour créer le REP au niveau national ont eu des effets très positifs et qu'il existe une très forte volonté politique de discuter de l'action future au niveau européen. En particulier, il souligne le rôle de l'initiative Trame verte de la Commission européenne, selon lui la plus forte initiative en préparation actuellement, qui pourrait compléter et servir d'orientation pour les travaux futurs du REP. Pour finir, il présente les objectifs et activités contenus dans le Plan d'action, dont : l'organisation de cours de formation sur les bénéfices socio-économiques des réseaux écologiques destinés aux praticiens et aux parties prenantes ; la création d'une plateforme des mesures scientifiques européennes sur le paysage et la biodiversité ; une brochure sur les bénéfices induits par la (re)création et l'entretien des réseaux écologiques pour les zones protégées (dont Emerald et Natura 2000) et faisant le lien avec la trame verte, etc. En conclusion, il insiste sur la nécessité absolue de revigorer le cadre institutionnel du REP en place et de renforcer la coopération avec d'autres organisations internationales et Conventions liées à la biodiversité.

La déléguée suisse informe que son pays étudie actuellement la transposition de l'initiative de trame verte de l'Union européenne dans son cadre national et se félicite de l'initiative du Groupe de préparer un Plan d'action pour le REP en relation étroite avec les activités européennes en cours dans le domaine des réseaux écologiques. Le Groupe discute des propositions contenues dans le Plan d'action et convient que le Comité permanent, qui est l'organe décideur de la Convention, doit impérativement être informé de ces activités. Le Secrétariat rappelle que certaines questions ne peuvent être traitées que par le Comité permanent, notamment la question des ressources financières susceptibles d'être attribuées aux actions proposées dans le plan. De ce fait, le Groupe décide d'inviter M. Jones-Walters à présenter les propositions du Plan d'action et à ouvrir le débat sur l'avenir à

donner au Plan d'action lors de la réunion du Comité permanent de la Convention de Berne, prévue en novembre.

## **14. Activités futures du Groupe d'experts**

### **14.1 Prochaines étapes et programme d'activités pour 2013**

Concernant le suivi de la réunion, le Secrétariat en rappelle les conclusions, ainsi que les décisions qui ont été prises, notamment en relation avec la prochaine réunion du Comité permanent de la Convention de Berne :

- présenter, pour adoption officielle, les 37 sites Emeraude candidats soumis par la Suisse ;
- présenter, pour désignation officielle comme sites Emeraude candidats, les sites proposés par 7 pays d'Europe centrale et orientale, le sud-Caucase et la Fédération de Russie ;
- présenter, pour adoption, une version révisée du projet de résolution concernant la désignation nationale des sites Emeraude adoptés et la mise en œuvre de mesures de gestion, de rapport et de suivi ;
- présenter, pour discussion et décision, le projet de Plan d'action sur le développement futur du REP.

Le Secrétariat rappelle que les parties sont invitées à envoyer leurs commentaires sur les documents, pour transmission au Comité permanent, d'ici le 26 octobre 2012, date limite pour la publication en ligne de tous les documents de travail sur le site de la Convention de Berne.

S'agissant du Programme d'activités de la Convention de Berne pour 2013, le Secrétariat fait part de son intention de proposer au Comité permanent d'inclure les activités suivantes :

- organisation d'un premier séminaire biogéographique pour la Norvège
- nouveau projet pour la création du Réseau Emeraude en Tunisie et au Maroc
- poursuite des activités sur le projet de lignes directrices sur la gestion des sites Emeraude
- poursuite des activités sur l'harmonisation des listes des habitats menacés au titre de la Convention de Berne et de la Directive Habitats de l'UE.

Le président du Groupe d'experts, M. Jacques Stein, remercie le Secrétariat et les interprètes pour la parfaite organisation de la réunion, remercie tous les participants pour leurs contributions et pour le travail considérable effectué au cours de ces deux jours, et clôture la 4<sup>e</sup> réunion du Groupe d'experts.

**Annexe 1- Ordre du jour**

*Mardi, 18 septembre*

**09:30 – 10:00 Mot de bienvenue et ouverture**

1. **Ouverture de la réunion par le Président, M. Jacques Stein**
2. **Adoption de l'Ordre du jour**
3. **Introduction par le Secrétariat : décisions de la 31ème réunion du Comité permanent de la Convention de Berne concernant la protection des habitats naturels – Iva Obretenova, Secrétariat**

T-PVS/PA(2012)06 et T-PVS/PA(2012)02

**10:00 – 11:00 Etat d'avancement dans la mise en œuvre du Réseau Emerald et du REP**

4. **Bref examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre du “Calendrier Emerald 2011-2020”**  
T-PVS/PA(2010)8rev
5. **Activités dans la phase I de la mise en œuvre du Réseau Emerald**
  - 5.1 Résultats finaux du programme conjoint Conseil de l'Europe/Union Européenne 2009-2011 pour la mise en œuvre du Réseau Emerald dans le sud-Caucase et en Europe centrale et de l'Est ainsi que lancement d'un projet de suivi  
T-PVS/PA(2012)04
  - 5.2 Mise en œuvre du Réseau Emerald au Maroc et en Tunisie
6. **Activités dans la Phase II du processus de réalisation du Réseau Emerald**
  - 6.1 Résultats du premier Séminaire biogéographique dans les 6 pays des Balkans de l'Ouest (Bar, Monténégro, 2-4 novembre 2011) et suite des travaux  
T-PVS/PA(2012)03
  - 6.2 Résultats du séminaire biogéographique Emerald en Suisse, 5 juillet 2012  
T-PVS/PA(2012)11
  - 6.3 Résultats du deuxième séminaire technique en Norvège, 29 mai 2012  
T-PVS/PA(2012)07
  - 6.4 Présentation des sites qui seront soumis au Comité permanent de la Convention de Berne pour adoption officielle comme sites Emerald – Marc Roekaerts, Consultant et Iva Obretenova, Secrétariat  
T-PVS/PA(2012)14
7. **Rapports nationaux sur la mise en œuvre du REP et du Réseau Emerald**  
T-PVS/PA(2012)13

**11:00 – 11:20 Pause café**

**11:20 – 12:30 Améliorer la compatibilité du Réseau Emerald et Natura 2000**

8. **Harmonisation des Réseaux Emerald et Natura 2000**
  - 8.1 Manuel d'interprétation de la Résolution N°4(1996) utilisant la classification des habitats EUNIS – Doug Evans, ETC/BD  
T-PVS/PA(2011)08
  - 8.2 Futur développement d'EUNIS – Doug Evans, ETC/BD et Marc Roekaerts, Consultant

- 8.3 Nouvelles espèces et habitats proposés pour inclusion dans les listes de la Convention de Berne – Marc Roekaerts, Consultant
- 8.4 Adaptation du formulaire standard des données des sites Emeraude au nouveau formulaire de données adopté pour Natura 2000  
T-PVS/PA(2011)15
- 8.5 Mise à jour sur les derniers développements sur les mesures d'information de Natura 2000 et sur les zones marines Natura 2000 – Sylvia Barova, Commission européenne
- 8.6 Harmonisation des listes des habitats menacés des réseaux Emeraude et Natura 2000 – Doug Evans, ETC/BD  
T-PVS/PA(2012)09

### 12:30 – 14:00 Pause déjeuner

### 14:00 – 17:15 Améliorer la compatibilité du Réseau Emeraude et Natura 2000

#### 9. Se préparer pour la désignation et la gestion des sites Emeraude

- 9.1 Natura 2000 : exemple du système français de gestion, de monitoring et des mécanismes de suivi – Ludovic Le Maresquier, DREAL Lorraine
- 9.2 Présentation du projet de Résolution sur la désignation nationale des sites Emeraude adoptés et sur la mise en œuvre de la gestion, des mesures concernant le suivi et le monitoring et discussion du projet de texte  
T-PVS/PA(2012)08
- 9.3 Projet de lignes directrices sur la gestion des sites Emeraude – Lyudmila Dimitrova et Dobromira Petrova, Consultants  
T-PVS/PA(2012)10
- 9.4 Présentation et discussion sur les caractéristiques du formulaire de suivi des sites Emeraude et de leur désignation nationale et leur gestion – Marc Roekaerts, Consultant
- 9.5 Présentation du projet de Recommandation sur la gestion des sites Emeraude concernant le changement climatique et la mitigation  
T-PVS/PA(2012)05

### 15:30 – 15:50 Pause café

#### 10. Etat des zones protégées en Europe

- 10.1 Zones protégées en Europe, rapport EEA – Doug Evans, ETC/BD

### 17:15 – 17:30 Conclusions de la première journée

*Une réservation pour le diner sera effectuée dans un restaurant alsacien (20h00) pour permettre à ceux qui le souhaitent de se retrouver. De plus amples informations seront données durant la réunion.*

*Merci de noter que ce n'est pas une invitation du Conseil de l'Europe.*

*Mercredi, 20 septembre*

**9:30 – 10:00 Mise en œuvre du Réseau écologique paneuropéen**

**11. Information sur les réunions européennes récentes et sur des initiatives d'intérêt pour le Groupe**

11.1 Travaux d'autres Groupes d'experts du Conseil de l'Europe dans le cadre de la Convention de Berne

11.2 Travaux de l'Union européenne sur les infrastructures vertes et les services écosystémiques – Sylvia Barova, Commission européenne

**10:00 – 12:30 Mise en œuvre du Réseau écologique paneuropéen - suite**

**12. Exemples d'initiatives qui ont un intérêt pour le PEEN**

12.1 Projet Ardilla: connectivité écologique pour les forêts en Espagne – Ricardo Fraile (excusé)

12.2 Franchir les frontières pour la nature : exemples européens de conservation transfrontalière, rapport de l'UICN, Tomasz Pezold, Chargé de projet Ecosystèmes, Bureau du Programme de l'UICN pour l'Europe du sud-est

**11:00 – 11:20 Pause café**

12.3 Recherches sur la conservation du patrimoine naturel à travers la sauvegarde de la biodiversité paysagère: examen de l'état des lieux des éléments de l'infrastructure verte dans les pays Visegrad Agnes Zolyomi, CEE Web pour la biodiversité

12.4 Sites protégés, habitats prioritaires et changement climatique : projet de recherche de la DEFRA – Dr Helen Pontier, DEFRA (excusée)

**12:30 – 14:00 Pause déjeuner**

**14:00 – 17:00 Futur développement stratégique du PEEN**

**13. Plan d'action sur le développement futur du PEEN**

13.1 Présentation d'un projet de plan d'action sur l'avenir du PEEN – Dr Lawrence Jones-Walters, ECNC

T-PVS/PA(2012)12

13.2 Discussion des propositions

**15:30 – 15:50 Pause café**

**17:00 – 17:30 Prochaines étapes et travaux futurs**

**14. Travaux futures du Groupe d'experts**

14.1 Travaux futurs et prochaine réunion du Groupe d'experts

14.2 Programme d'activités 2013

**15. Divers**

**16. Conclusions de la réunion**

**Annexe 2 – List of participants****LIST OF PARTICIPANTS 2012 / LISTE DES PARTICIPANTS 2012**

**Group of Experts on Protected Areas and Ecological Networks  
Groupe d'experts zones protégées et réseaux écologiques**

**Strasbourg, 18-19 September 2012  
Room/salle G04**

**Albania / Albanie**

Ms Elvana RAMAJ  
Senior Expert, Ministry of Environment, Forests and Water Administration,  
Nature Protection Directorate,  
Rruga e. Duresit, No 27  
Tirana, Albania  
Tel: +355 4 270 624  
E-mail: [eramaj@moe.gov.al](mailto:eramaj@moe.gov.al)  
Web: [www.moe.gov.al](http://www.moe.gov.al)

**Armenia / Arménie**

Dr Hasmik GHALACHYAN  
Head of Plant Resources Management Division,  
Ministry of Nature Protection of the Republic of Armenia,  
Government Building 3, Republic Square,  
375010 Yerevan, Armenia  
Tel: +37410 580 711  
E-mail: [hasmikghalachyan@yahoo.com](mailto:hasmikghalachyan@yahoo.com)

**Azerbaijan / Azerbaïjan**

Mr Rashad ALLAHVERDIYEV  
Head Specialist, Ministry of Ecology and natural Resources  
B. Agayev 100 A,  
1073, Baku  
Tel: +994 55 455 35 54  
E-mail: [allahverdiyev.r@yandex.com](mailto:allahverdiyev.r@yandex.com)

**Belarus**

Ms Tatsiana TRAFIMOVICH  
Consultant of land and landscapes  
Department of biological and Landscape Diversity  
Ministry of Natural Resources and Environmental Protection  
10 Kollektornaya Street, Minsk, 220048  
E-mail : [tmatsur@tut.by](mailto:tmatsur@tut.by)

**Belgium/Belgique**

Mr Jacques STEIN (Chair of the Group of experts)  
Département de l'Etude du Milieu naturel et agricole,  
Avenue Maréchal Juin, 23  
5030 Gembloux  
Tel: +32 477 266046  
E-mail: [jacques.stein@gmail.com](mailto:jacques.stein@gmail.com)

**Croatia / Croatie**

Ms Ramona TOPIC,  
Head of the Section for Ecological Network,  
State Institute for Nature Protection  
Department for Evaluation of Admissibility of Intervention to Nature  
Trg Mazuranica 5, HR-10000 ZAGREB,  
Tel/Fax: +385 (0)1 5502 929  
E-mail: ramona.topic@dzzp.hr

**Czech Republic / République tchèque**

Dr Jan PLESNIK  
Advisor, Agency for Nature Conservation and Landscape Protection of the Czech Republic,  
Nuselska 39,  
140 000 Praha 4, Czech Republic  
Tel: +420 241 082 114  
E-mail: jan\_plesnik@nature.cz

**Georgia / Géorgie**

Ms Teona KARCHAVA  
Senior Specialist of Biodiversity Protection Service  
Ministry of Environment Protection and Natural Resources  
Head of Environmental Policy Division  
6 Gulua street, 0114 Tbilisi  
E-mail: [teonakarchava@yahoo.com](mailto:teonakarchava@yahoo.com)

**Holy See / Saint-Siège**

Apologies/excusé

**Norway / Norvège**

Mr Tore OPDAHL  
Advisor, Norwegian Directorate for Nature Management,  
Tungasletta 2,  
7485 Trondheim, Norway  
Tel: +47 73 58 08 14  
E-mail: [tore.opdahl@dirnat.no](mailto:tore.opdahl@dirnat.no)

Ms Gunn E. FRILUND

Senior Adviser  
Directorate for nature management  
Tungasletta 2,  
7485 Trondheim, Norway  
Tel: +47 73 58 08 44  
E-mail: [Gunn.frilund@dirnat.no](mailto:Gunn.frilund@dirnat.no)

**Republic of Moldova/République de Moldova**

Ms Veronica JOSU  
Deputy Head of Biodiversity and Natural Resources  
Ministry of Environment Protection and Natural Resources  
Cosmonautilor Str 9, Bir 526  
Chisinau, Moldova  
E-mail: [Josu@mediu.gov.md](mailto:Josu@mediu.gov.md)

**Russian Federation / Fédération de Russie**

Dr Nikolay SOBOLEV  
Post-doctoral researcher, Institute of Geography,  
29, Staromonetny Per.  
119017 Moscow  
Tel: +7 495 124 50 22  
E-mail: sobolev\_nikolas@mail.ru

**Switzerland / Suisse**

Ms Sarah PEARSON  
Head of Section, Federal Office for the Environment  
Worbentalstrasse 68  
3003 Berne  
Tel: +41 (0)31 322 68 66  
E-mail: [Sarah.pearson@bafu.admin.ch](mailto:Sarah.pearson@bafu.admin.ch)

Mr Raymond DELARZE  
Independent expert  
Chemin des Artisans 6  
1860 Aigle  
Tel : +41 79 88 07 506  
E-mail : [delarze.raymond@bluewin.ch](mailto:delarze.raymond@bluewin.ch)

**Ukraine**

Mr Grygorii PARCHUK  
Head of the Division for Long-term Development, Researches and Public Relations  
State Agency for Protected Areas  
Ministry of Environmental Protection of Ukraine  
35 Uryts'kogo Str.  
03035 c.Kyiv, Ukraine  
Tel: +380 44 206 21 92  
E-mail: parks@menr.gov.ua

**EXPERT**

Mr Marc ROEKAERTS  
Ringlaan 57,  
3530, Belgium  
Tel: +32 11 60 42 34  
E-mail: marc@eureko.be

**SPEAKERS/INTERVENANTS**

Ms Ljudmila DIMITROVA  
Manager, EKO-Innovation Ltd  
1 Br. Miladinovi Str,  
1415 Sofia, Bulgaria  
Tel: +359 2 491 21 21  
Fax: +359 2 491 21 20  
E-mail: [l.dimitrova@ekoinnovation.com](mailto:l.dimitrova@ekoinnovation.com)

Ms Dobromira PETROVA  
Bul. "Kliment Ohridski" 11  
Bl.9, entr. A, ap.78  
1756 Sofia, Bulgaria  
E-mail: [do55@abv.bg](mailto:do55@abv.bg)

Mr Ricardo FRAILE  
Plantemos para el Planeta  
Campaña del Programa de las Naciones Unidas  
para el Medio Ambiente  
E-mail: [rfraille@plantemosparaelplaneta.com](mailto:rfraille@plantemosparaelplaneta.com)

Ms Agnes ZOLYOMI  
Project Co-ordinator  
CEEweb for Biodiversity  
Szeher ut 40, Budapest, Hungary  
E-mail: [zolyomi@ceeweb.org](mailto:zolyomi@ceeweb.org)

Mr Tomasz PEZOLD  
Ecosystems Project Officer  
Programme Office for Southeastern Europe  
IUCN (International Union for Conservation of Nature)  
Dr. Ivana Ribara 91, 11070 Belgrade, Serbia  
E-mail: [Tomasz.Pezold@iucn.org](mailto:Tomasz.Pezold@iucn.org)

Dr Helen PONTIER  
MCIWEM, Defra, Area 3B  
Nobel House, 17 Smith Square  
London, SW1P 3JR, United Kingdom  
E-mail: [Helen.PontierMCIWEM@defra.gsi.gov.uk](mailto:Helen.PontierMCIWEM@defra.gsi.gov.uk)

Ms Sylvia BAROVA  
Natura 2000 Unit  
Environment Directorate General  
European Commission, Belgium  
E-mail: [Sylvia.BAROVA@ec.europa.eu](mailto:Sylvia.BAROVA@ec.europa.eu)

Mr Lawrence JONES-WALTERS  
Senior Programme Manager  
ECNC-European Centre for Nature Conservation  
P.O. Box 90154, 5000 Tilburg, the Netherlands  
E-mail: [JonesWalters@ecnc.org](mailto:JonesWalters@ecnc.org)

Mr Doug EVANS  
European Topic Center on Biological Diversity  
Muséum National d'Histoire Naturelle  
57, rue Cuvier - CP 41  
75231 Paris Cedex  
Tel: +33 (0)1 40 79 38 70      fax: +33 (0)1 40 79 38 67  
E-mail: [evans@mnhn.fr](mailto:evans@mnhn.fr)

Mr Ludovic Le MARESQUIER  
Responsable du pôle Natura 2000

Service ressources et milieux naturels  
DREAL Lorraine  
Tel : +33 (0)3 87 56 42 89  
E-mail: Ludovic.LEMARESQUIER@developpement-durable.gouv.fr

### **OBSERVER/OBSERVATEUR**

#### **Pro-natura**

Mr Friedrich WULF  
Head, International Biodiversity Policy  
Dornacherstr. 192 Postfach  
CH-4018 Basel  
Tel: +41 613179242  
E-mail: [friedrich.Wulf@pronatura.ch](mailto:friedrich.Wulf@pronatura.ch)

### **INTERPRETERS / INTERPRÈTES**

Ms Isabelle MARCHINI  
Ms Ingrid CATTON  
Ms Nadine KIEFFER

**SECRETARIAT OF THE BERN CONVENTION / SECRETARIAT DE LA CONVENTION DE BERNE**  
Direction de la Gouvernance démocratique, de la culture et de la diversité/Directorate of the  
Democratic Governance, Culture and Diversity

Mr Eladio FERNANDEZ-GALIANO, Head of the Biological Diversity Unit  
Tel.: + 33 (0)3 88 41 35 59  
E-mail: [eladio.fernandez-galiano@coe.int](mailto:eladio.fernandez-galiano@coe.int)

Mrs Ivana D'ALESSANDRO, Secretary of the Bern Convention  
Tel.: +33 (0)3 90 21 51 51  
E-mail: [ivana.dalessandro@coe.int](mailto:ivana.dalessandro@coe.int)

Ms Iva OBRETENOVA, Project Manager  
E-mail: [iva.obretenova@coe.int](mailto:iva.obretenova@coe.int)  
Tel: +33(0)3 88 41 58 81

Ms Marie-Laure LAMBOUR, Administrative Assistant  
E-mail: [marie-laure.lambour@coe.int](mailto:marie-laure.lambour@coe.int)  
Tel.: +33 (0)3 88 41 35 64